



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 54
 Nb de membres votants : 59
 (dont 5 pouvoirs)
 Quorum atteint



DELIBERATION N°	2023.11.27/119
CLASSIFICATION	8.8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 27 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre 2023, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle des spectacles à DIOU, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 21 novembre 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, André PLESSAT Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : PINSON représentant Monique SEROUX

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELOT à Annie DEBORBE, Marie-Agnès BONIN à Alain LOGNON, Annie-France POUGET à Michel BRUNNER, Odile REVERET, à Xavier CADORET, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE, Laurent TALON à Roger LITAUDON,

Absents : Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX, Sylvain NAFFETAS

Secrétaire de séance : Christophe MINET

N°119 – ADMINISTRATION GENERALE – Environnement – Projet parc éolien – Commune de Le Bouchaud – Enquête publique - Avis

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles R421-1 et R421-9,

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles R122-2 et R181-38,

Vu le décret n°2009-1414 du 19 novembre 2009 relatif aux procédures administratives applicables à certains ouvrages de production d'électricité (applicable au 1er décembre 2009),

Vu le projet d'aménagement d'un parc éolien situé sur la commune de Le Bouchaud la société VSB Energies Nouvelles,

Vu l'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Le Bouchaud,

Considérant que l'avis de la Communauté de communes est sollicité dans le cadre de la procédure relative à l'étude d'impact en application de l'article R181-38 du Code de l'Environnement,

DELIBERATION N°	20231127/119
CLASSIFICATION	8.8

Il est exposé :

La société VSB Energies a pour projet l'aménagement d'un parc éolien situé sur la commune de Le Bouchaud.

Le projet de parc éolien est composé 3 éoliennes et dans ce cadre il est soumis à une enquête publique et les personnes publiques, services ou commissions intéressés sont consultés. C'est en cette qualité que la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire est invitée à émettre un avis.

Il est indiqué que la hauteur des éoliennes est au minimum de 200m et que le choix de la puissance des éoliennes n'est pas encore défini (3 ou 4,8Mw).

Il est rappelé que l'étude d'impact présente, notamment, les différents impacts du projet sur les milieux physique, naturel, humain, sur le paysage et sur le patrimoine.

Il est à noter que 506 avis ont été remis sur le registre portant l'attention sur l'impact sur la biodiversité, sur les riverains et le vivre ensemble.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, sachant que lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du Président étant prépondérante (art. L.2121-20 du CGCT) et Monsieur Roger Litaudon Président ayant voté favorablement à ce projet,

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de conseillers présents : 54

Nombre de procurations faites : 5

Nombre de votants : 59

Absentions : 31

Suffrages exprimés : 28

Pour : 14

Contre : 14

- **Emet un avis favorable au projet d'aménagement d'un parc industriel éolien situé sur la commune de Le Bouchaud par la société VSB Energies Nouvelles,**

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée par voie électronique le
Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C
Le Président,

